

22 novembre 2018

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 avril 2018 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 270 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules, bateau, berce et remorques pour le Service d'incendie et de secours, soit:

- 3 400 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules lourds et légers;**
- 870 000 francs destinés au renouvellement d'une berce et d'un bateau ainsi qu'à l'acquisition de deux remorques.**

Rapport de M. Michel Nargi.

La proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 5 juin 2018. La commission s'est réunie le 18 octobre sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer. Le rapporteur remercie M. Lucas Duquesnoy pour l'excellente qualité de ses notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 400 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules lourds et légers du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

Art. 4. – Les véhicules existants renouvelés pourront être, en cas de vente, transférés du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de leur aliénation.

Art. 5. – Le revenu extraordinaire découlant de la vente éventuelle des véhicules existants sera comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 4411.610 «gains sur ventes de biens meubles PF».

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 870 000 francs destiné au renouvellement d'une berce et d'un bateau ainsi qu'à l'acquisition de deux remorques du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 870 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2033.

Art. 4. – Le bateau renouvelé pourra, en cas de vente, être transféré du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de son aliénation.

Art. 5. – Le revenu extraordinaire découlant de la vente éventuelle du bateau existant sera comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 4411.610 «gains sur ventes de biens meubles PF».

Séance du 18 octobre 2018

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), et de M. Nicolas Schumacher, commandant au Service d'incendie et de secours (SIS)

M. Schumacher présente les acquisitions en projet.

Les utilisateurs de ces véhicules ne sont pas que les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pomprières professionnelles (SPP) de la Ville de Genève, mais également l'unité de la Protection civile (PCi) et la logistique du SIS. L'objectif est de mutualiser et rationaliser ces acquisitions. Chaque type de véhicule pourra désormais correspondre à plusieurs catégories, ce qui permettrait des économies à terme (moins de pièces détachées ou de formations spécifiques) et pourra être utilisé par toutes les unités.

Quatorze minibus qui ont quatorze ans seraient remplacés, quatre iraient aux SPP. Ces véhicules seront aménagés pour un transport à mobilité réduite et le transport de sinistrés vers les abris de PCi. En ce qui concerne les sapeurs-pompiers volontaires, un fourgon de transport leur sera accordé, notamment pour les déplacements vers le centre de formation à Versoix. Six minibus iraient aux miliciens de la PCi, toujours pour les transports vers le centre de formation à Versoix, ou bien les interventions dans le cadre du Plan grand froid.

Un véhicule logistique à fond de plateau bas serait également acquis pour un montant de 150 000 francs, permettant le transport logistique des sapeurs-pompiers volontaires et la rotation du personnel. Deux véhicules de la PCi seraient aussi remplacés, des véhicules également utilisés par la logistique globale du SIS.

Le véhicule atelier serait remplacé pour un montant de 105 000 francs, ainsi que trois véhicules de traction pour un montant de 330 000 francs (ces véhicules seraient les mêmes, ce qui n'est pas le cas actuellement). Le véhicule pour le soutien sanitaire opérationnel serait remplacé pour 155 000 francs, véhicule d'intervention qui contient le matériel sanitaire nécessaire pour la sécurité des intervenants. Le véhicule d'intervention pour le sauvetage de personnes serait remplacé pour 125 000 francs, qui contient notamment les coussins de sauts, utilisés pour les situations de suicide. Des véhicules de service, cinq pour les sapeurs-pompiers, deux pour la PCi pour 240 000 francs, pour de la logistique et le bureau technique. La PCi remplace deux petites voitures pour 80 000 francs, pour le déplacement de formateurs par exemple. Un véhicule d'intervention porteur de berces pour 350 000 francs: le SIS est détenteur de 16 berces à ce jour, qui servent en cas de déblaiement. Un véhicule d'auto-école pour le personnel de la Ville, notamment les chauffeurs OACP (ordonnance réglant l'admission des chauffeurs) est également prévu, ainsi qu'une berce mousse pour 550 000 francs. Un bateau d'intervention sur cours d'eau pour 210 000 francs, dans le cadre de

recherche de personnes disparues sur le Rhône. Deux remorques SMV (situations multivictimes) en risque d'attentat ou accident de cars pour 110 000 francs.

M. Barazzone rappelle que cette proposition de crédit était déjà incluse dans le 13^e plan financier d'investissement (PFI) et que le montant était donc déjà prévu d'avance.

Questions des commissaires

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande si cet exercice est répété tous les ans ou tous les deux, trois ans.

M. Barazzone répond que le budget n'est pas le même tous les ans.

Le même commissaire demande si les véhicules remplacés avaient un trop grand nombre de kilomètres ou si l'on aurait pu continuer à utiliser certains de ces véhicules.

M. Barazzone répond que le kilométrage n'a pas d'impact dans le calcul du changement des véhicules.

M. Schumacher ajoute qu'il y a plusieurs critères à prendre en compte. Les heures de fonctionnement sont notamment prises en compte. L'heure correspond à une multitude de kilomètres, même si le véhicule ne roule pas, et que les véhicules sont très bien entretenus par le SIS. Cependant, il devient difficile de trouver des pièces détachées pour certains de ces véhicules, ce qui justifie leur remplacement.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande comment s'organise l'entretien des véhicules si une mutualisation est effective au sein du service.

M. Schumacher lui répond que l'entretien mécanique des véhicules est effectué par les mécaniciens du SIS ainsi que par des garages extérieurs. Pour l'entretien effectif du véhicule, c'est le corps qui le reçoit qui doit se charger de cela, avec des contrôles réguliers de l'officier auto. Cette mutualisation permet aussi de lisser les nombres de kilomètres entre les véhicules des différents services.

Le même commissaire demande si le nombre de places de parking est déjà prévu pour ces nouveaux véhicules.

M. Schumacher lui répond qu'un tri a dû être fait et qu'un accord a été passé avec l'Arsenal et la caserne des Vernets pour stocker des remorques. Une partie du matériel sera également stocké dans le centre de formation de Versoix. Mais le problème de place est réel.

Une commissaire du Parti libéral-radical demande comment s'organise la participation des communes à l'enveloppe du SIS.

M. Barazzzone lui répond que les communes participent au budget de fonctionnement du SIS de façon indirecte par l'investissement mais n'ont pas de pouvoir de décision.

La même commissaire demande si le prix des véhicules comprend l'habillage externe ou avec l'équipement spécifique des véhicules. Elle demande également ce qui serait fait des anciens véhicules.

M. Schumacher répond que le prix comprend l'habillage extérieur et l'équipement spécifique est confié à un prestataire privé. Les anciens véhicules sont généralement déconstruits afin d'aider à la formation dans le cadre de certains exercices. Les véhicules ne sont pas mis à la casse tels quels mais sont toujours réutilisés pour de la formation et des exercices.

Un commissaire des Verts demande quel type de carburant va être utilisé et comment seront récupérés les produits hautement toxiques.

M. Schumacher explique que les véhicules sont soit à essence ou à diesel, les véhicules électriques ou hybrides sur le marché n'étant actuellement pas assez fiables. Les émulseurs contiennent du fluor, et bien que ces émulseurs n'aient pas été prévus dans les changements, le service souhaite aussi utiliser des produits moins dangereux pour l'environnement.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande quel pourcentage du parc le remplacement de ces véhicules représente environ.

M. Schumacher répond que cela représente 7 à 8% du parc total, en termes de véhicules.

La présidente remercie MM. Barazzzone et Schumacher pour leur venue et leur présentation.

Vote

Par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG), la proposition est acceptée à l'unanimité.